

# COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** mercredi 21 février 2018

Séance Ordinaire 18 heures 30

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 13

Date de convocation : **vendredi 16 février 2018**

LE 21 février 2018 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI, Claude DESNOËS, Robert BELLOTTO, Bruno BAILLON, Marie-Anne GUICHARD, Pierre DOL, Gautier AILLAUD, Alain MONTAY.

REPRESENTES : Geneviève GIVAUDAN, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE

ABSENTS : Georges PAPEGAY, Danielle FAY

Secrétaires de séance : Bruno BAILLON

Délibérations du conseil:

#### **DE 2018 11- Vente du balai mécanique à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à vendre la balayeuse ESCOMEL BEMA25 au prix de 300€ à la Commune de Garde Colombe et de le retirer de l'inventaire (MAT066).

#### **DE 2018 12- Convention CNFPT à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour le renouvellement de la convention de partenariat qui lie les collectivités au CNFPT, permettant le financement des actions de formation des agents municipaux qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

#### **DE 2018 14- Procédure de Déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU pour le projet photovoltaïque de la Grande Sainte Anne à l'unanimité :**

- **décide d'engager** une procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du PLU relatif à la création d'un parc photovoltaïque sur le secteur de la **Grande Sainte-Anne**,

- **donne** autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant ladite procédure de déclaration en vue de la mise en compatibilité du document d'urbanisme et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure,
- **Dit** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré (section Investissement),
- **Dit** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-20 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois

**DE 2018 15- Choix de l'entreprise pour le PLU à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** l'offre présentée par l'entreprise SCOP EURECAT- 18 boulevard de la Libération - 05000 GAP pour un montant de 11 000€ HT et les options réunion pour un montant total de 1 100€ HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

**DE 2018 17- Ouverture de crédit n°2 2018 à l'unanimité :**

- **DECIDE** l'ouverture des crédits par anticipation en investissement du budget principal suivant :
  - 13 000 € à l'article 2313 opération 53 Mise en conformité accessibilité des bâtiments en
  - 2 500€ à l'article 2315 opération 60 video portection
  - 5 000€ à l'article 2315 opération 43 espace à vocation multiple
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2018.

**DE 2018 18- Convention avec IT 05 à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec IT 05 pour l'assistance technique pour le recrutement d'un maître d'oeuvre pour un montant de 1511e
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**DE 2018 19- Demande de subvention pour la restauration de la Chapelle Sainte-Anne à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à demander des subventions au à la région et au FEADER selon le plan de financement suivant :

FEADER		REGION		COMMUNE		TOTAL
80%				20%		
42%	17786,19	38%	15 772,66	20%	8 389,71 €	<b>41 948,56 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DE 2018 33- Cession de terrain au lieu dit "Les Blâches" à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à vendre les parcelles au prix indiqués ci dessous :
  - LOT 1 : la parcelle B1645p de 50 m2 au prix de 50€
  - LOT 2 : la parcelle B 1645p de 124 m2 au prix de 124€
  - LOT 3 : la parcelle B 1645p de 98 m2 au prix de 98€
  - LOT 4 : la parcelle B1645p de 1032 m2 au prix de 1032€
  - LOT 5 : la parcelle B1643p de 647 m2 au prix de 647€
  - LOT 6 : parcelle B1640p de 1989m2 au prix de 1989€
- **AUTORISE** le Maire à faire toute les démarches nécessaires pour ces ventes

La séance est levée à 19h40

**LE MAIRE**  
**Jean-Marie TROCCHI**

